

Le 19 septembre 2024

Monsieur Bruno TRACHE
Maire de la Commune
de NOYELLES-LES-VERMELLES

à

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
CONVOCATION**

Chères et Chers Collègues,

J'ai l'honneur de vous convier à la prochaine réunion du Conseil Municipal qui se tiendra **en Mairie le Mardi 24 septembre 2024 à 18h30**, afin d'examiner les questions inscrites à l'ordre du jour suivantes :

I- Finances-Ressources Humaines-Urbanisme

- ✓ Occupation du gîte communal par la Vie Active - détermination des tarifs et autorisation pour M le Maire de signer un nouveau contrat de location ou bail et tout document afférent à ce dossier

II-Travaux- Cadre de Vie- Environnement

III- Sécurité-Tranquillité publique

IV-Appel d'offres-Handicap-Intergénérationnel

V-Enseignement-Jeunesse-Petite enfance

VI-Festivités-Cérémonies-Culture

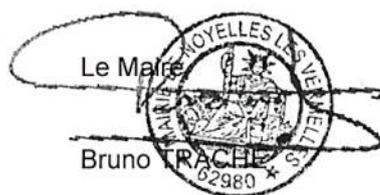
VII-Sport-Associations

VIII-Communication-Numérique

Questions diverses et notamment :

Vous remerciant de votre présence, je vous prie d'agréer, chères et chers Collègues, l'assurance de ma considération la meilleure.

Le Maire
Bruno TRACHE
62980





ville de
NoyelleslesVermelles
62980

DELIBERATION I-01

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt quatre, le 24 septembre à 18 h 30
le Conseil Municipal s'est réuni en mairie sous la
présidence de Monsieur Bruno TRACHE, Maire, en suite
de convocation en date du 19 septembre courant, dont un
exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de

Absents excusés :

Monsieur Jean-Pierre COMPAGNON est élu secrétaire de séance.

OBJET : Occupation du gîte communal par la Vie Active - détermination des tarifs et autorisation pour M le Maire de signer le contrat de location ou bail et tout document afférent à ce dossier

Considérant que La Vie Active qui occupe le gîte communal devait quitter les lieux le 30 septembre 2024 pour intégrer un nouveau bâtiment et que l'EPDEF devait à son tour s'installer au 1^{er} octobre 2024 ;

Considérant que le nouveau bâtiment n'est toujours pas prêt à accueillir les enfants et que par conséquent, la Vie Active demande l'établissement d'un nouveau bail du 1^{er} octobre au 30 novembre 2024 et ce, en accord avec l'EPDEF ;

Considérant qu'il convient de déterminer dans le contrat de location les modalités de cette location ainsi que le tarif ;

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de M le Maire,
Et après en avoir délibéré,

DECIDE
à l'unanimité des membres présents

- **D'AUTORISER** M le Maire à signer le contrat d'occupation du gîte communal du 1^{er} octobre au 30 novembre 2024 avec la Vie Active et tout document relatif à ce dossier ;
- **DE FIXER** le loyer mensuel pour la totalité du gîte à 8 910 €, charges incluses, (accordant ainsi une remise de 10 % sur le tarif normal de 9 900 €/mois) ;
- **DE PRECISER** qu'un état des lieux sortant (le premier contrat datant de septembre 2022) sera établi par un Huissier de Justice dont les frais seront à la charge de la Vie Active.
- **DE DIRE** que la présente délibération annule et remplace la délibération I-02 en date du 20 août 2024 autorisant la signature d'un bail avec l'EPDEF à compter du 1^{er} octobre 2024.

Fait à NOYELLES-LES-VERMELLES

Hôtel de Ville
Les jour mois et an au dessus
Avenue de Paris
62980 Noyelles-les-Vermelles

Tél. 03.21.61.38.38
Fax. 03.21.61.38.39
www.noyelleslesvermelles.fr
mairie@noyelleslesvermelles.fr

REÇU LE 08 OCT. 2024



Le maire,
Bruno TRACHE



Gîte communal « L'Etape Noyelloise »

Contrat de location

Identification des parties

Le bailleur :

La Mairie de Noyelles-les-Vermelles, avenue de Paris 62980 NOYELLES-LES-VERMELLES représentée par Bruno TRACHE, Maire, agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par la délibération du Conseil Municipal I-01 en date du 24 septembre 2024,

Le locataire :

La Vie Active représentée par son Président Monsieur Alain DUCONSEIL.

Désignation du bien

Le présent contrat est conclu pour la location de l'intégralité du Gîte communal « l'étape Noyelloise » sis 525 rue des Résistants 62980 Noyelles-les-Vermelles.

Le gîte se compose de 7 chambres, chacune équipée d'un WC, un lavabo et d'une cabine de douche pour un total de 22 couchages.

Le gîte dispose également d'une cuisine équipée, d'une salle à manger, d'une terrasse avec salon de jardin

Un accès WIFI est à disposition.

Un état des lieux entrant a été réalisé par huissier et un état des lieux sortant sera établi également par Huissier de Justice à la fin du contrat dont les frais seront à la charge du locataire.

A l'issue de ces formalités, un jeu de clefs sera remis au locataire.

Durée du contrat

Le gîte communal sera occupé par le locataire du 1^{er} octobre au 30 novembre 2024 .

Chacune des parties pourra décider de résilier le présent contrat en respectant un préavis de 15 jours.

Loyer

Conformément à la délibération I-01 en date du 24 septembre 2024, le loyer mensuel est de 8 910 € charges comprises.

Ce tarif est fixe pour toute la durée de la location.

Ce loyer est payable par virement sur le compte de la commune auprès de la Trésorerie de Béthune, tous les 1^{er} du mois.

Aucune caution n'est réclamée au locataire.

Dégradation et sécurité

Toute dégradation ou casse du fait du locataire devra être immédiatement signalée au bailleur. Les frais de réparation ou de remplacement seront à la charge du locataire.

Il est strictement interdit de fumer dans l'enceinte du gîte communal.

Stationnement

Les places de stationnement devant l'enceinte du gîte municipal sont exclusivement réservées aux usagers du bâtiment, dont une place pour les personnes à mobilité réduite .

Les véhicules ne peuvent être stationnés sur la chaussée ou les espaces verts à proximité.

Assurance

Le locataire devra impérativement, avant la remise des clefs, fournir une attestation d'assurance notamment contre l'incendie, les dégâts des eaux, risques locatifs et recours des voisins.

Fait à Noyelles-les-Vermelles

Le 30 septembre 2024

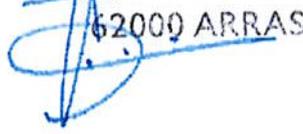
En deux exemplaires,

Pour le commune de Noyelles les Vermelles,

Le Maire

Bruno TRACHE

Pour la Vie Active,
La Vie Active
Le président
11, Rue Beffara
62000 ARRAS



CONSEIL MUNICIPAL 24 SEPTEMBRE 2024

DELIBERATION N°1 – 01

Occupation du gîte communal par la Vie Active – détermination des tarifs et autorisation pour M le Maire de signer le contrat de location ou bail et tout document afférent à ce dossier